



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2021 – 066

Séance du 5 mai 2021

### FIXATION DU LOYER D'UN LOGEMENT DE GENTIOUX

-----

L'an deux mille vingt et un, le 5 mai à 17 heures 30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 30 avril 2021.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX, Jean-Luc LEGER ; Céline COLLET-DUFAYS. Alex SAINTRAPT

**ETAIENT EXCUSES** : Alain DETOLLE.

**M. Claude BIALOUX** présente le rapport suivant :

Le logement intercommunal de Gentioux désigné « 1<sup>er</sup> étage porte gauche » (n°4) qui était loué depuis 1992, au prix de de 192,36 € soit 4,47 € du m<sup>2</sup>, est libre depuis le 31 octobre 2020. Divers travaux viennent de s'achever dont certains de mise en sécurité électrique, de mise aux normes de l'ensemble des boîtes aux lettres de la résidence et de réfection des garde corps des balcons des logements de l'étage pour un montant de 2 263,30 €. C'est le troisième logement de cette résidence qui voit le renouvellement de son locataire en moins d'un an.

Plusieurs personnes sont intéressées par cette location, il est nécessaire de fixer le nouveau loyer de ce logement, en tenant compte de la valeur du marché et de l'état du bien.

Le prix moyen du marché à Gentioux, tel qu'il apparaît sur le site Se Loger.com, est à 8 €/m<sup>2</sup>. La carte des loyers du parc des appartements mis en ligne par le Ministère de la transition écologique indique un loyer moyen de 7 € par m<sup>2</sup> (charges comprises) sur la Commune de Gentioux. Les logements conventionnés avec l'Anah à niveau de loyers « social » sont à 7,25€/m<sup>2</sup> et ceux à niveau de loyers « très social » sont à 5,63 €/m<sup>2</sup>.

Il est nécessaire de tenir compte d'une certaine vétusté du logement.

**Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,**

- **FIXE** le loyer du logement décrit ci-dessus au montant de 5,63€/ m<sup>2</sup>

Ainsi fait et délibéré le 5 mai 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le  
PUBLIEE le

**04 JUIN 2021**

La Présidente,  
Valérie BERTIN

